

**Extrait du registre des délibérations
de la Ville de Villeneuve d'Ascq**

Conseil municipal du lundi 23 septembre 2024

N° VA_DEL2024_129

Objet : Affectation de crédits destinés aux associations patriotiques de l'année 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 23 septembre à 18h45, le conseil municipal de Villeneuve d'Ascq s'est réuni en l'hôtel de ville, lieu ordinaire des séances, sous la présidence de Gérard CAUDRON, maire, suite à la convocation qui a été adressée à ses membres cinq jours francs avant la séance, laquelle convocation a été affichée à la mairie, conformément à la loi.

Tous les membres en exercice étaient présents ou représentés à l'exception de Chantal FLINOIS, ayant donné pouvoir à Sylvain ESTAGER, Annick VANNESTE, ayant donné pouvoir à Jean PERLEIN, Dominique FURNE, ayant donné pouvoir à Lahanissa MADI, Alizée NOLF, ayant donné pouvoir à Gérard CAUDRON, Florence BARISEAU, ayant donné pouvoir à Innocent ZONGO, Dominique GUERIN étant absent, André LAURENT, Mariam DEDEKEN, Violette SALANON étant excusés.

La Ville s'est engagée, dans le cadre de sa politique de soutien aux associations patriotiques, à soutenir les actions visant à participer au devoir de mémoire tout en favorisant le développement du lien social et l'animation de quartier.

Un crédit de 5 200 € a été inscrit au budget primitif 2024 représentant une enveloppe globale à répartir sous forme de subventions aux différentes associations.

Après instruction des demandes déposées par les associations, les affectations suivantes sont proposées à l'assemblée délibérante. :

- | | |
|--|---------|
| • Comité d'entente et de liaison | 1 000 € |
| • Terre du Nord Terre de combat | 1 500 € |
| • Union nationale des combattants d'Annappes et d'Ascq | 1 000 € |
| • Société Légion d'honneur | 700 € |
| • Mémoire vivante | 1 000 € |

Le règlement des subventions sera effectué en une seule fois. En cas de non réalisation des objectifs ou de faute des associations, le versement de tout ou partie des subventions pourra être réclamé par la collectivité.

Après avis de la Commission Plénière du lundi 16 septembre 2024, Il est proposé aux membres du conseil d'autoriser le versement des subventions aux associations patriotiques précitées pour un montant total de 5 200 €.

Imputation comptable : 6574 025 5400

Politique publique (domaine-action-activité) : 13.6.1 Autres manifestations

protocolaires

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité des présents et des représentés cette proposition.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre tous les membres présents.

Le secrétaire,
Antoine MARSZALEK

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Gérard CAUDRON

Extrait de la présente délibération a été affiché le jeudi 26 septembre 2024 à la porte de la mairie et publié sur le site internet de la ville, en exécution des dispositions des articles L.2121-25 et R.2121-11 du code général des collectivités territoriales

ID télétransmission : 059-215900930018-20240923-205570-DE-1-1
Date AR Préfecture : mercredi 25 septembre 2024